

DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°020/2025 – 1. 1– MP

Objet : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer – Avenant n° 1 au lot 1 « maçonnerie » de la SARL SALVADOR – rectification erreur matérielle

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer et notamment l'attribution du lot n°1 « maçonnerie » à la SARL SALVADOR, Les bouttes RN 86 - 30330 TRESQUES d'un montant de 81 415 € HT soit 97 698 € TTC attribué par délibération du conseil municipal n° 094/2023 en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant qu'il convient de réaliser un mur en pierre sur la clôture sud de l'école ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 13/11/2024 présenté par la SARL SALVADOR, Les bouttes RN 86 - 30330 TRESQUES d'un montant de 5 541.50 € HT soit 6 649.80 € TTC ;

Considérant que l'avenant 1 contenait une erreur matérielle dans le montant HT du nouveau montant du marché pour le lot 1 « maçonnerie » de la SARL SALVADOR

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n° 1 en date du 13/11/2024 présenté par la SARL SALVADOR, Les bouttes RN 86 - 30330 TRESQUES d'un montant de 5 541.50 € HT soit 6 649.80 € TTC pour la réalisation d'un mur en pierre sur la clôture sud de l'école ;

ARTICLE 2 : Le nouveau montant du marché pour le lot 1 « maçonnerie » de la SARL SALVADOR est porté à 86 956.50 € HT soit 104 347.80 € TTC.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 19 mars 2025.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le



ID : 030-213002785-20250319-DECISION020202-AR

